



Vincent Locas, avocat

Conseiller juridique senior

Affaires règlementaires et réclamations

Ligne directe : (514) 598-3324

Télécopieur : (514) 598-3839

Courriel : vincent.locas@energir.com

Adresse courriel pour ce dossier : dossiers.reglementaires@energir.com

PAR SDÉ ET PAR MESSENGER

Le 30 janvier 2020

M^e Véronique Dubois

Secrétaire

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

Tour de la Bourse

800, Place Victoria - bureau 2.55

Montréal QC H4Z 1A2

Objet : Prix du transport et de l'équilibrage

Notre dossier : 312-00899

Dossier Régie : R-4076-2018

Chère consœur,

Vous trouverez ci-joint une copie de l'ordonnance TG-009-2019 de la Régie de l'énergie du Canada (ci-après « **RÉC** »), laquelle modifie les coûts de cessation d'exploitation de TransCanada PipeLines Limited (ci-après « **TCPL** ») sur une base finale, à compter du 1^{er} janvier 2020 jusqu'au 31 décembre 2020. Vous trouverez également ci-joint les nouvelles pages de tarifs de TCPL s'appliquant à Énergir depuis le 1^{er} janvier 2020.

L'impact total de la modification susmentionnée pour la période du 1^{er} janvier au 30 septembre 2020 est évalué à une baisse de 0,4 M\$ sur le coût du transport et une baisse de 0,1 M\$ sur le coût du service d'équilibrage.

L'effet des modifications aux coûts de cessation d'exploitation de TCPL, telles qu'approuvées par la RÉC, sera inclus dans le calcul déterminant les trop-perçus/manques à gagner des services de transport et d'équilibrage lors du rapport annuel au 30 septembre 2020.

Nous espérons le tout conforme et vous prions d'agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(s) *Vincent Locas*

Vincent Locas

VL/mb

p. j.